

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOUVELLE VALHERBASSE
Nombre de membres : Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17 Quorum atteint date de convocation : 18/10/2024 date d'affichage : 18/10/2024	L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 18 du mois d'Octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M GAUDENECHÉ Patrice, M MARY Claude, M BRET Vincent, Absents excusés : M. CLET Benjamin (a donné pouvoir à CHARVAT Patrick), Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), Mme RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard, Absents : CARRERE Alexandra Secrétaire de séance : CHARVAT Patrick

DÉLIB. N°62 -2024 OBJET : DM N°5

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT, étant donné les insuffisances budgétaires à l'article 2111. Il est proposé un virement de crédit de 50 € de l'article 203 pour alimenter l'article 2111.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT	CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT
20/2031-168	-50,00 €	21/2111	+ 50,00 €
TOTAUX	-50,00 €	TOTAUX	+ 50,00 €

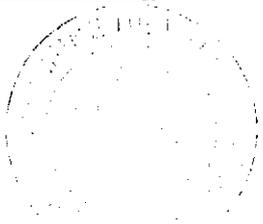
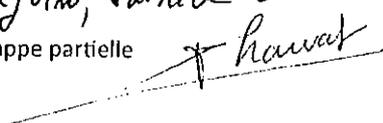
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - Approuve la décision modificative n°5 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT	CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT
20/2031-168	-50,00 €	21/2111	+ 50,00 €
TOTAUX	-50,00 €	TOTAUX	+ 50,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	17
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
 A Valherbasse le 18 octobre 2024


 P/O Le Maire Jean-Louis VASSY
 L'Adjoint, Patrick Charvat


Annule et remplace l'envoi du 23/10/2024 qui comporte une faute de frappe /une frappe partielle